

Infraction de stationnement

Par Batch, le 18/03/2015 à 11:31

Bonjour,

J'ai reçu 2 amendes pour stationnement gênant daté de mai et octobre 2014 concernant le scooter que j'avais vendu début novembre 2013, avant de me rendre au Brésil, où je réside depuis.

Malheureusement, j'ai perdu dans le déménagement toutes les coordonnées de l'acheteur et les traces de la vente. Mes parents ont vérifié auprès du service des cartes grises et le scooter est toujours à mon nom. L'acheteur n'a donc pas fait changer la carte grise et n'a sans doute pas l'intention de le faire...

Que puis-je faire pour sortir de ce guêpier ? Merci d'avance de votre aide.